Camp de jour – Ville de Sept-Îles
AUTORISATION DE DÉPART

Lors de l'inscription de votre enfant au camp de jour, vous avez identifié les personnes autorisées à quitter avec lui et vous avez indiqué si votre enfant était autorisé à quitter le camp de jour seul à 16h ou non.

Veuillez remplir ce document si vous souhaitez ajouter une personne à la liste des personnes autorisées ou afin d'autoriser votre enfant à quitter le camp de jour seul à 16h.

Si ces informations s'appliquent à plusieurs enfants d'une même fratrie, vous pouvez remplir le document une seule fois

INFORMATION SUR LE OU LES ENFANTS

Nom complet de l'enfant ou des enfants :
Date de naissance de l'enfant ou des enfants :
Groupe de l'enfant ou des enfants:

PARENT OU TUTEUR (DOIT ÊTRE INSCRIT AU DOSSIER DE L'ENFANT)

Nom et prénom du parent :		
Tél.(résidence)	Tél. (cellulaire) :	Tél. (travail) :

AUTORISATION À QUITTER SEUL

J'autorise mon enfant à quitter seul le camp de jour à 16h : oui ☐ non ☐

LISTE DES PERSONNES AUTORISÉES À QUITTER AVEC L'ENFANT

Nom complet des personnes à ajouter à la liste :
Nom complet des personnes à supprimer de la liste (personnes non-autorisées à quitter avec l'enfant) :

Signature du tuteur :

Date :

Mise à jour : 10 juin 2025